

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Neubourg (67)
En vigueur : Du 20 avril 2023 au 18 avril 2024

Lieu : FIR Reims LFEE – AD : Haguenau LFSH, Strasbourg LFST.



Extrait carte OACI 1 : 500 000 édition 2022

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24.
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
CAG/CAM : Pénétration interdite H24, y compris les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> - Des aéronefs assurant des missions d'assistance, de secours, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions ; - Des aéronefs autorisés par le responsable des installations avec un préavis de 5 jours ouvrés.
SERVICES RENDUS
Informations de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

48°51'29"N - 007°39'36"E

48°51'26"N - 007°40'05"E

48°51'10"N - 007°40'57"E

48°50'54"N - 007°40'57"E

48°51'06"N - 007°39'27"E

48°51'29"N - 007°39'36"E

Limites verticales :

SFC/ 2200ft AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Service interarmées des munitions : simu-versailles.sec-secu-defense.fct@intradef.gouv.fr